



SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU



DÉCOUVERTE
ARCHÉOLOGIQUE

D'AGILA **À LISULA?**

P5 À 7

Photo: Claire Giudici

Photo: Damien Sépulchre-Némi

1,60€



ÉCONOMIE
ON SE MAINTIENT...
SOUS PERFUSION

P20

ÉDITO P3 • OPINIONS P4
KAMPÀ P8 • STÀ IN CASA P17
BRÈVES P18
CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

L'autonomie énergétique
de la Corse en 2050 ?
C'est possible en misant sur
les énergies renouvelables et la
maîtrise de l'énergie.
Entreprises, collectivités,
associations, l'AUE s'engage en
soutenant vos projets innovants et
exemplaires.

Retirez vos demandes de subventions sur :
www.aue.corsica

Un' energia pè l'avvene

Ensemble construisons
la Corse de demain.

u rinnovu
energèticu

Efficacité énergétique
des bâtiments

u sole

Solaire thermique
collectif

u legnu

Bois énergie

u lume

Éclairage public performant,
Éclairer juste

DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE

D'AGILA À LISULA?

P5 À 7



OPINIONS

KAMPÀ

STÀ IN CASA

EN BREF ET EN CHIFFRES

ÉCONOMIE **ON SE MAINTIENT... SOUS PERFUSION**POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P17

P18

P20

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Sc(hi)appata corsa

« A più corsa »

di tutti i ministri di u guvernu attuali, quilla dilegata à u ministru di

l'Internu è incaricata di a Citadinanza, era a simana scorsa in Corsica. Un viaghju di dui ghjorni pà Marlène Schiappa, chì hè ghjunta soca à fassi una scappata par u piacè di più cà altru affari, ma micca solu s'è no riflittimu appinuccia. Hà visitatu prima u centru di vaccinazioni di Baleone, in Sarrula è Carcupinu; una manera par ella di « *filicità* » l'isula, unu di i lochi di Francia i più « parfurmenti » nant'à stu puntu pricisu di a strategia di lotta contr'à a Covid 19. Dopu à sta carnavalata mediatica, a ministra hà sceltu d'andà ind'a gendarmeria d'Asprettu, in Aiacciu, pà scuntrà a brigada marittima è amintà a prutezzioni di l'ambienti, prima di fàlā in Ulmetu. Nant'à ssa cumuna pumuntinca, una curvinzioni nant'à a tranquillità publica hè stata signata cù u José Pierre Mozziconacci, u merri è amicu di Marlène Schiappa. U sicondu ghjornu, quilla chì hè urighjinaria di u paesi di Sotta s'hè avvicinata da i so lochi, andendu à visità un antru centru di vaccinazioni, in Purtivechju. Eppo, ultima tappa: Bunifaziu, a cità di u portabandera di La République en Marche à l'Assemblea di Corsica, Jean Charles Orsucci. S'è parechji parsoni avarani torna pinsatu chì a ministra circava à passassi dui ghjorni di vacanzi, d'altri ani vistu un missaghju di più puliticu daretu à ssu spiazzamentu. Marlène Schiappa saria ghjunta qui pà lancià, à modu soiu, a campagna di l'alizzioni tarritorialiali, vinendu à sustena u merri bunifazincu. St'ultimu hè chjamatu à strutturà una squadra inghjiru à ellu è à arrimbassi à sustegni, com'è par asempiu José Pierre Mozziconacci. Ultimu puntu: u fattu chì a ministra ùn s'ghì micca cullata in Corsica Suprana, in Bastia frà altru, faci dinò di à certi ch'ella hà vulsutu metta da cantu i nazionalisti. Tamanta perdita! ■ **Santu CASANOVA**

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN****Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica**

LE VENTRE DE PARIS

EN LIBERTÉ

Grande bouffe, sans projet d'autolyse ou opéra bouffe parisien d'un premier avril, sans le talent d'Offenbach? Cuisine au beurre dans les épinards d'hôtes nécessiteux? Prestation culinaire de haut vol ou casseroles pour piano et orchestre de cuisine électorale? En passe de perdre pied dans les remous d'eaux grasses d'une époque formidable, le confiné lambda, espèce plus répandue qu'il n'y paraît, éprouve des haut-le-cœur. Gavé qu'il est, depuis plus d'un an, de salades aussi variées qu'avariées. Pilonné de tartes à la crème qui se crashent par trop souvent sur les mêmes têtes.

Certes, Maître Fradet, avocat de Christophe Leroy, toque en renom, doulos idéal pour dédouaner une élite d'invités sélectionnés en fonction de leurs comptes en banque, est dans son rôle. Plaidant en défense dans cette histoire de dîners privés, qui fait gargouiller un certain ventre mou de Paris, il parle d'or en affirmant qu'il y a tout lieu de s'en tenir à la loi: la liberté d'entreprendre est un droit garanti par la Constitution. La propriété privée est inviolable. La présomption d'innocence est un dû. La calomnie, avec ou sans grand air, la diffamation avérée, relèvent des tribunaux. Par ailleurs, délation n'est pas vertu. De plus, tout ce qui n'est pas interdit est autorisé. Et, tout un chacun, dans le respect des textes en vigueur, est libre d'user de son bien comme il l'entend. Dès lors, que peut-on reprocher à des amateurs de repas fins? Un non-respect du couvre-feu? Un tapage nocturne né de la consommation immodérée d'un champagne millésimé? Encore faudrait-il le prouver.

Il n'empêche, liberté sans égalité ni fraternité est comme conscience sans science: elle vire au vilain gros mot.

À l'heure où la précarité s'installe en France de façon endémique; à l'heure où, quand la rumeur transpire, vrais coupables et faux innocents puent comme aux plus beaux jours du Directoire; à l'heure où des soignants harassés, méprisés par trois décennies de décideurs, s'épuisent à lutter contre la Covid-19 dans un système de soins inadapté face à l'ampleur de l'épidémie; je prends la liberté de dire que ces dîners privés de nantis qui entendent ne se priver de rien ne méritent pas qu'on leur fasse l'honneur d'y prêter attention.

Avec ou sans ministres en exercice, ce ne sont jamais que des dîners de cons. ■ **Paulu Santu MUSÉ-PUGLIESI**

H U M E U R

Agile

Tous ceux nantis du redoutable privilège d'être gouvernés par le Disruptif en chef ont pu le constater: la volatilité de la parole présidentielle est un des piliers de sa méthode de gouvernement. Entre les annonces officielles démenties parfois quelques heures après, les contrordres, les volte-face, les renoncements présentés comme une forme de continuité, les torsions du lexique, les mensonges plus ou moins flagrants, toute la carte des mots jetés en l'air a été servie au moins une fois aux contribuables. Selon le jargon managérial en vogue depuis 2017, il s'agirait là d'agilité. Cette manière – présentée comme une vertu – de décider à quelques minutes du discours officiel des mesures qui régleront la vie de 66 millions de personnes pour quelques jours, quelques mois ou pour la durée de leur existence. Cela recouvre aussi la désinvolture avec laquelle une ministre passe outre à la démocratie, voire aux sacro-saints principes républicains, quand elle souhaite devenir un «*trait d'union entre la Corse et Paris*», au mépris absolu du suffrage universel et de la Constitution qui régit son office. Cette désinvolture, on la retrouve aussi lorsque la même ministre affirme que tel homme politique corse de son bord est «*très écouté à Paris*», une façon de procéder qui là encore bafoue le mandat des élus territoriaux et le vote de leurs électeurs, et qui fleure bon le discours condescendant servi aux ploucs qui ont mal voté.

Mais là où l'agilité linguistique macronienne touche à la performance olympique, c'est dans l'exercice de la promesse non tenue. Entre le pacte girondin, les SDF qui auraient dû disparaître des rues fin 2018, les conclusions du Grand débat rendues introuvables, les annonces solennelles faites aux Gilets jaunes, les décisions de la convention citoyenne sur le climat passées à la trappe, pour n'en citer que quelques-uns, la liste est longue des petits et grands arrangements de M. Macron avec la rectitude, preuves multiples de son efficacité à confirmer que l'agilité s'apparente à la légèreté. Dernier exemple en date de rendez-vous manqué avec les attentes garanties par sa parole, et qui nous touche plus particulièrement, cette promesse de 2019 de faire prendre en charge par l'assurance maladie le billet d'un deuxième parent pour les enfants corses hospitalisés sur le continent. Malgré l'engagement pris par Agnès Buzyn et validé par son patron, on attend toujours la parution du décret fixant les modalités de la prise en charge. Lætitia Cucchi, présidente de l'association Inseme, promet de ne rien lâcher, et souligne que l'État doit tenir sa parole. À l'heure où le gouvernement «panique» devant le bilan de la pandémie, comme si rien n'avait pu le laisser prévoir, obtenir gain de cause tiendra du tour de force. Une raison supplémentaire d'espérer qu'enfin la crise sanitaire prenne fin, et qu'enfin ce gouvernement cesse de poser des lapins, qu'ils soient agiles ou pas. ■ **Eric PATRIS**

NÉCROPOLE PALÉOCHRÉTIENNE

D'AGILA À L'ISULA ROSSA?



*La mémoire de l'île-Rousse s'enrichit d'une page jusqu'alors oubliée :
la cité paoline a peut-être renoué avec l'antique Agila.
Les fouilles préventives menées par l'Inrap sur le site de la Villa Zanardi
ont mis au jour une vaste nécropole du Bas-Empire au sein de laquelle
des tombes paléochrétiennes ont été dégagées.*

*En Corse, les exemples connus de telles inhumations sont souvent associés à un édifice cultuel.
Pour le moment, aucun aménagement n'a été découvert, mais son existence n'est pas à exclure.*



L'Île-Rousse, c'est «la cité paoline», la ville portuaire voulue par Paoli pour contrer la Calvi génoise. C'est l'aspect qu'on mettait en avant. «Si la présence d'une agglomération au lieu où se trouve Calvi est indiquée sur la carte de Ptolémée, rien ne figure pour L'Île-Rousse, remarque Jean-Jacques Grizeaud, archéologue à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) et responsable scientifique des fouilles. Pourtant, l'abbé Orticoni avait déjà, durant les travaux de fondation de la cité par Pasquale Paoli en 1758, été à l'origine de nombreuses découvertes. Il avait noté ces traces antiques et laissé des archives.» Dans sa thèse, publiée en 1967, l'archéologue Geneviève Moracchini-Mazel soulignait également cette probabilité, rappelant la tradition orale qui avait conservé le nom d'une antique Agila dont le hameau d'Occigliani pourrait être le souvenir, le lieu où se seraient repliés les habitants quand la situation les aurait obligés à quitter le rivage. Elle soulignait également la possible existence d'une église ou d'une basilique paléochrétienne. Différents diagnostics menés à ce jour n'avaient rien révélé de remarquable. C'était avant la mise au jour de la nécropole.

Un projet immobilier, mené par les Demeures Corses que dirige Jean-Nicolas Antoniotti [comprenant la rénovation des remparts, la préservation de la villa et la construction de deux résidences de standing en conservant un espace vert de 6000 m²] étant prévu sur les 8785 m² du site de la Villa Zanardi, un diagnostic puis une campagne de fouilles préventives ont été prescrits. Cette villa fut édifée par le premier pharmacien de la ville, Fran-

çois-Marie Zanardi, né en 1846. Le lieu a été occupé ensuite par son fils, puis par le notaire Me Cruciani qui y installa son étude. À l'aube de la retraite, Me Cruciani a souhaité qu'un autre Île-Roussien «écrive les nouvelles pages du lieu». Quand il a accepté le challenge, Jean-Nicolas Antoniotti, natif de la ville, ne savait pas encore combien l'histoire s'enrichirait. En tant qu'aménageur il a, comme le veut la loi, assumé la charge financière des fouilles. «Je suis très fier d'avoir contribué à la mise en lumière d'une partie importante du passé de notre ville. Je vais désormais plaider auprès des services de l'archéologie régionale pour que ces trésors soient exposés dans notre cité», déclarait-il lors de la visite organisée sur les lieux en présence de nombreuses personnalités dont Alexandra Escobar-Santini, adjointe aux affaires culturelles de la ville, Daniel Guérin, directeur général délégué de l'Inrap et Laurent Sévègnes, conservateur régional de l'archéologie.

«La découverte est remarquable dans le sens où elle confirme l'occupation antique et révèle une symbolique religieuse avec l'arrivée du christianisme dans cette zone, ajoute Jean-Jacques Grizeaud. Sur les 600 m² fouillés, ce sont 45 tombes qui ont été mises au jour. La nécropole était sans doute plus importante mais une grande part des sépultures a subi des détériorations ou a disparu en raison d'aménagements successifs qui ont donné lieu à d'importants terrassements depuis la fondation de la cité: extension des remparts, création de la place Paoli en 1834, construction de l'église de l'Immaculée Conception inaugurée en 1893... On peut estimer que quelque

CHASSES AUX TRÉSORS ET ARCHÉOLOGIE

Dans le parc de la Villa Zanardi, le sol de l'Île-Rousse a livré un trésor : il n'a pas de valeur marchande, mais il est infiniment précieux pour comprendre notre passé commun. D'autres chasses aux trésors existent parfois. Elles se font avec un détecteur de métaux, pour vendre les trouvailles sur internet. C'est moins joli et la loi, sur le sujet, n'est pas tendre : la pratique est interdite et peut conduire devant le tribunal correctionnel. Laurent Sévègnes est le conservateur régional de l'archéologie. À la tête de ce service placé sous l'autorité du préfet et du Directeur régional des affaires culturelles (Drac), il est chargé de mettre en application le livre V du Code du patrimoine et notamment de protéger les sites et les vestiges sur une période s'étendant, en Corse, des premières traces de présence humaine (8500 ans av. J.-C.) « jusqu'à la période subactuelle », donc quasiment jusqu'à nos jours. « Il n'existe pas de chasse aux trésors en matière de fouilles, remarque-t-il. Depuis la loi Carcopino de 1941, toutes les fouilles doivent faire l'objet d'une autorisation des services de l'État, même sur un terrain dont on est propriétaire. Chaque année, j'autorise une soixantaine d'opérations archéologiques. Soit elles s'inscrivent dans le cadre de l'archéologie préventive - comme à l'Île-Rousse - et sont généralement réalisées par l'Inrap, soit elles relèvent de l'archéologie programmée. Elles se font alors à l'initiative d'un chercheur (universitaire, archéologue spécialiste d'une période) sur la base d'une problématique scientifique en lien avec la programmation nationale. » Quant à l'utilisation des détecteurs de métaux, pourtant en vente libre, elle est très réglementée depuis 1989, et l'article L542-1 du Code du patrimoine est extrêmement clair : « Nul ne peut utiliser du matériel permettant la détection d'objets métalliques à l'effet de recherches de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie, sans avoir, au préalable, obtenu une autorisation administrative délivrée en fonction de la qualification du demandeur ainsi que de la nature et des modalités de la recherche. »

Que faire alors si on découvre un objet ancien ? « On prévient immédiatement le maire et le préfet qui informe le Drac puis mes services. On ne creuse pas ! En fonction de l'intérêt de la découverte, nous définissons s'il y a un intérêt ou pas à poursuivre les investigations. » Quant aux objets trouvés, si avant la loi de 2016 ils appartenaient à 50 % au découvreur et à 50 % à l'État, ils appartiennent désormais à 100 % à l'État. Leur vente constitue une circonstance aggravante. Puis il y a les découvertes faites en mer : « Le domaine public maritime ou la mer dépendent du Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (Drassm) mais le Code du patrimoine s'applique de la même manière. Si on trouve un objet pouvant avoir une valeur archéologique sur la plage, si on repère une épave en plongée, on ne touche rien et on prévient le maire et la préfecture. L'année dernière, un procès-verbal a été dressé à des personnes qui arboraient dans leur jardin des objets archéologiques sortis de l'eau. »

Pourquoi une telle sévérité ? « Un objet in situ va devenir datant ; quand il est retiré, il perd toute valeur scientifique. L'analyse des unités stratigraphiques d'un site archéologique est un élément essentiel de la fouille. Il permet de déterminer sa nature, de retracer son histoire même si on complète par des analyses en laboratoire. Un site creusé par des non-professionnels devient illisible. » Éviter les fouilles clandestines, le pillage et le trafic de biens culturels est une mission importante à laquelle Laurent Sévègne travaille en lien avec la gendarmerie, la police et les douanes. « Lors des Journées européennes de l'archéologie qui se tiendront cette année les 18 et 19 juin à Ajaccio, un stand d'information coordonné par l'Inrap sera installé sur ce sujet. » ■

200 tombes étaient sur ce lieu. La nécropole s'étend au-delà du site de la Villa Zanardi, elle n'était peut-être pas la seule de la ville et on pourrait y trouver aussi des espaces réservés à l'incinération. Les archéologues ont trouvé des fosses sépulcrales creusées directement dans le rocher, d'autres en pleine terre, d'autres encore pourvues d'un aménagement réutilisant des matériaux en terre cuite [tegulae et imbrices] puis, dans leur grande majorité, des sépultures en amphores. Ces amphores, prépondérantes en Corse entre le IV^e et le VII^e siècle, sont de production nord-africaine. C'était un réemploi fréquent lors d'inhumations. « Les défunts étaient vraisemblablement enveloppés dans des linceuls et aucun dépôt d'offrandes ne figure pour l'heure dans les tombes fouillées, poursuit Jean-Jacques Grizeaud. L'orientation selon un axe est-ouest avec la tête des défunts à l'ouest nous permet de penser qu'il s'agit de sépultures paléochrétiennes. » Et, ajoute Catherine Rigeade, archéanthropologue, « S'il y a encore des squelettes, ce qui est relativement peu fréquent en Corse où l'acidité des sols ne permet pas une bonne conservation, ils sont dans un état moyen et nécessitent un soin particulier lors du prélèvement. Néanmoins, leur position et la maturation osseuse permettent de déterminer l'âge ou le sexe du défunt. On note d'ailleurs la présence de nombreux jeunes enfants. L'étude anthropologique en laboratoire devrait offrir d'autres informations. » ■ Claire GIUDICI

Catherine Rigeade



« On peut estimer que quelque 200 tombes étaient sur ce lieu. »

A SCUMESSA

RIGALU DIA BANCA!



Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ **04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23**

al-informateurcorse@orange.fr

La voix sans maître

Pionnier de l'électricité, inventeur [entre autres] de la lampe à incandescence et du phonographe, Thomas Edison se disait convaincu que, s'agissant d'entrer en contact avec l'au-delà, les scientifiques étaient les plus à même de parvenir à un résultat. Il avait du reste entrepris de concevoir un appareil destiné à « rendre la communication plus simple avec le monde des esprits ». Un spirit-phone, qui permettrait non seulement d'entendre mais aussi d'enregistrer les voix et les sons émis par les esprits. Plus connue aujourd'hui sous le nom de nécrophone, cette invention qui n'a pas vu le jour continue à faire rêver et a sa place, au côté de la machine à remonter le temps, parmi les inventions mythiques qui inspirent auteurs ou scénaristes, de la nouvelle de Jean de Quirielle, *Celui qu'on n'attendait pas*, publiée en 1925 à cet épisode des *Mystères de Londres*, série canado-britannique dans laquelle Harry Houdini et Arthur Conan Doyle enquêtent ensemble sur des phénomènes étranges, l'illusionniste cherchant toujours l'explication rationnelle à ce qu'il considère d'emblée comme une mystification tandis que le romancier, féru de spiritisme, veut toujours y voir la preuve enfin irréfutable qu'il existe un au-delà et qu'on peut le contacter. Elle inspire également les musiciens, comme en témoigne la création de l'ensemble Les Pentaphones, en résidence au Centre national de création musicale de Pigna. *La voix sans maître* puise en effet sa source dans les écrits d'Edison réunis dans *Le royaume de l'au-delà**, où il évoque ses recherches dans le domaine des sciences psychiques et ses tentatives pour « construire un appareil scientifique, permettant aux morts, si la chose est possible, d'entrer en relation avec nous » avec l'espoir que « Si ce que nous appelons « personnalité » subsiste après la mort, si les êtres qui ont dépouillé la forme humaine ne peuvent agir et se mouvoir, ils communiqueront, du moins avec ceux qu'ils ont laissés ici-bas, grâce à mon appareil qui leur donnera cette possibilité d'agir ». La recherche des Pentaphones se double d'une réflexion sur le phonographe, le téléphone, la radio et les instruments de synthèse sonore qui réalisent une sorte de dématérialisation [décorporation] de la voix ainsi que sa rematérialisation dans des supports extérieurs au corps [mécaniques, magnétiques, électromagnétiques] et qui ainsi, métaphoriquement, « chantent le corps absent, le corps de celui qui est loin, de celui qui n'est plus, et inventent les voix de corps imaginaires en faisant chanter les machines ». Elle pose aussi la question de savoir ce que donneraient à entendre les machines à communiquer si d'aventure, un jour, elles pouvaient aussi capturer notre âme. Le concert de sortie de résidence sera retransmis, le 17 avril, en livestream. ■

Savoir + : www.voce.corsica/evenement/la-voix-sans-maitre/

*aux éditions Jérôme Million, précédé de *Machines nécrophoniques* par Philippe Baudouin, chargé de réalisation à France Culture, auteur de documentaires et reportages et à l'origine, en 2014 de *Les langues de l'éther*, atelier de création radiophonique consacré aux rapports entre radiophonie et sciences occultes.



Une salade, César?

Que mangeaient les Romains? Usaient-ils de fourchettes? Aimaient-ils le sucré-salé? Accordaient-ils de l'importance à la diététique? Étaient-ils résolument « locavores »? Pourquoi les tavernes occupaient-elles une place importante dans leur quotidien? Que buvait-on à table? Autant de questions auxquelles le musée Lugdunum, musée de la métropole de Lyon, s'est efforcé de répondre dans une exposition temporaire, non sans remettre au passage quelques pendules à l'heure. C'est que lorsqu'on associe Rome et cuisine, on pense immédiatement banquets ou même orgies. Un préjugé nourri par une abondante imagerie où tout n'est qu'excès, elle-même inspirée par des textes de Petrone ou d'Apicius qui ne relatent là qu'une vérité partielle car l'ordinaire du romain lambda était beaucoup plus sobre. Aussi, explique Cécile Battigne Vallet, commissaire de l'exposition *Une salade, César? - La cuisine romaine, de la taverne au banquet*, « souhaite restituer de l'alimentation romaine ce qu'il est possible de montrer au public aujourd'hui concernant Lugdunum ». Elle s'appuie, notamment pour son catalogue, sur des sources littéraires, sur les enseignements tirés des vestiges archéologiques de Lyon depuis que Lucius Munatius Plancus, gouverneur de Gaule et ancien lieutenant de Jules César, y a installé une colonie de vétérans en 43 avant notre ère, mais aussi sur des données archéologiques lyonnaises et régionales. Pensée sous la forme d'une déambulation autour de différents espaces emblématiques de la vie romaine – le macellum [marché], la caupona [taverne], la culina [cuisine] et le triclinium [salle de banquet] – elle vise à immerger le visiteur dans la réalité antique, autour de deux axes thématiques: les principales denrées alimentaires, leur exploitation et leur commerce, puis leur préparation et leur consommation. Elle doit ouvrir ses portes le 15 mai. Si tout va bien. En attendant, le musée en propose une visite virtuelle, petite mise en bouche fort sympathique, qui s'articule autour d'un plan de maison dont les lieux phares ont été reconstitués, avec des contenus multimédias à la fois pédagogiques et ludiques mais aussi des recettes et une incursion dans le bureau des archéologues pour se familiariser avec la carpologie, la céramologie et l'archéozoologie. De plus, de généreux extraits du catalogue de l'exposition sont en téléchargement libre. ■

Savoir + : lugdunum.grandlyon.com



DON DU SANG

L'EFS tire la sonnette d'alarme

En raison de la crise sanitaire, les donateurs de sang sont actuellement moins nombreux à fréquenter les 120 Maisons du Don et les centaines de collectes organisées dans les territoires partout en France. Par ailleurs, tout récemment, le week-end pascal, avec un jour férié, a « amputé » le stock national de 10 000 dons supplémentaires. Cette baisse de fréquentation, conjuguée à la difficulté d'organiser des événements de collecte dans les universités et les entreprises en raison de la généralisation du télétravail ou dans les salles municipales souvent mobilisées dans le cadre de la campagne de vaccination, a entraîné une forte diminution des réserves de sang. Au 13 avril, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse comme au niveau national, les stocks de produits sanguins étaient critiques, avec des réserves de sang en deçà de la barre des 100 000 poches de sang alors qu'il faudrait qu'elles atteignent 110 000 pour permettre à l'Établissement français du sang (EFS) de garantir sa mission auprès des patients de manière sereine. De plus, les dons de sang doivent être réguliers et constants car la durée de vie des produits sanguins est limitée : 7 jours pour les plaquettes, 42 jours pour les globules rouges, et 10 000 dons sont nécessaires chaque jour. Aussi les donateurs sont-ils appelés à se mobiliser massivement au cours des tout prochains jours et des toutes prochaines semaines. Depuis le début de la crise sanitaire, l'EFS s'est transformé pour les accueillir : la plupart des lieux de collecte proposent le don sur rendez-vous pour réduire le temps d'attente et mieux gérer la prise en charge de chaque donneur dans le respect des mesures de distanciation. L'an dernier plus de 800 000 rendez-vous ont été pris sur le site internet de l'EFS, qui propose également un test « Puis-je donner ? » permettant aux donateurs de vérifier en ligne s'ils sont éligibles au don de sang afin de ne pas se déplacer pour rien. Donner son sang est une sortie autorisée pour laquelle il faut se munir de l'attestation cochée « aide aux personnes vulnérables » après 19 heures et dans un rayon au-delà de 10 km du domicile en journée. ■ AN

Savoir + : <https://dondesang.efs.sante.fr/>

SANTÉ

Le CH de Castelluccio doté du système Drugcam

L'Unité de préparation des anticancéreux (UPA) du Centre hospitalier de Castelluccio, à Ajaccio, réalise annuellement 10 000 chimiothérapies anticancéreuses injectables sur deux isolateurs, sous le contrôle d'un pharmacien et de trois agents. Pour sécuriser cette préparation, l'hôpital s'est doté en mars dernier du système d'intelligence artificielle Drugcam. Ce procédé breveté, mis au point par le Dr Benoît Le Franc, pharmacien hospitalier au Groupe hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunisa (GHLRRA), a été développé à son démarrage en partenariat avec l'université de La Rochelle et le GHLRRA, a été centre pilote d'expérimentation, permettant l'amélioration continue du dispositif. La société Eureka, créée en 2012 à La Rochelle, assure depuis lors sa commercialisation. Le système permet, après analyse par traitement d'images des étapes critiques (flacons, seringues, étiquettes, solvants, poches) un contrôle de la fabrication, [il arrête le préparateur en cours de fabrication s'il détecte une erreur] afin de préparer puis d'administrer le produit approprié, au bon dosage, au bon patient et d'en conserver la preuve puisque l'enregistrement vidéo de la préparation est archivé. Il guide le préparateur dans son processus de fabrication et permet au pharmacien de contrôler et libérer la préparation, dans une optique de sécurisation accrue du processus et, en remplaçant le double contrôle humain, permet de libérer le préparateur pour le réaffecter vers d'autres tâches. Actuellement, l'entreprise Eureka se tourne vers d'autres applications du procédé, notamment, en cette période de pandémie, en l'adaptant à la préparation des vaccins contre le Covid-19, pour prévenir d'éventuelles erreurs d'injection. Le Centre hospitalier de Castelluccio est le premier établissement de Corse à disposer de cette nouvelle méthode de contrôle libérateur, notamment utilisée en production dans un Centre de référence comme l'Institut Paoli-Calmettes de Marseille depuis 2017. Le coût de cet équipement, d'un montant de 78 800 €, a été financé par l'Agence régionale de santé dans le cadre du plan Investir pour l'hôpital, dont l'enveloppe est destinée aux investissements courants des établissements de santé. ■ AN



Photo DR

Les chiffres de la semaine

65 %

des expatriés français jugent que la crise sanitaire a été bien gérée par leur pays d'accueil, selon les résultats de la 2^e édition de l'Observatoire de l'expatriation Banque Transatlantique, en partenariat avec OpinionWay et l'Union des Français de l'étranger. Malgré le contexte, 90 % d'entre eux se disent satisfaits de leur expatriation, 84 % recommanderaient l'expérience à leurs proches et 60 % comptent rester dans leur pays d'accueil.

Les chiffres de la semaine

60 %

des Français ont augmenté leur temps d'écran récréatif depuis le début de la crise, 24 % passant au moins 6 heures par jour devant un écran pour se distraire, indique une étude BVA-Addictions France consacrée à l'impact des restrictions sanitaires sur les addictions. 35 % ont augmenté leur consommation de tabac, 26 % celle d'antidépresseurs, 21 % celle d'alcool. Pour le cannabis, les anxiolytiques et les somnifères, les consommations ont augmenté de 33 %.

Les chiffres de la semaine

77^e

place pour Bastia au Top 500 des villes de France où il fait bon vivre, selon les résultats du palmarès 2021 réalisé par l'association Villes et villages de France où il fait bon vivre. Annecy occupe la 1^{re} place. 34 837 communes ont été classées sur la base de 183 critères [qualité de vie, sécurité, commerces et services, transports, santé, éducation, solidarité, sports et loisirs] publiés en 2020 par l'Insee ou des organismes étatiques. Ajaccio est classée 208^e.

AJACCIO

Le PLU partiellement annulé

Saisi de neuf demandes d'annulation du plan local d'urbanisme (PLU) d'Ajaccio par l'association de défense de l'environnement U Levante ainsi que par quelques propriétaires, tandis que la Collectivité de Corse s'était constituée intervenant volontaire, le tribunal administratif de Bastia a statué le 8 avril en annulant partiellement le document, approuvé en novembre 2019 par le conseil municipal d'Ajaccio. U Levante soutenait que, s'agissant de plusieurs zones, ce PLU n'était pas compatible avec les dispositions de plusieurs articles du code de l'urbanisme et du Plan d'aménagement et de développement durable de Corse (Padduc), relatives entre autres au principe d'équilibre, à ce qui concerne les extensions d'urbanisation, la protection des sites pour des motifs d'ordre écologique ou encore les espaces boisés classés et les prescriptions du Padduc relatives aux espaces stratégiques agricoles. De son côté, la commune d'Ajaccio, via ses avocats, demandait, outre le rejet de la requête, qu'une somme de 3000 euros soit mise à la charge de l'association U Levante au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative et soutenait que l'intervention de la Collectivité de Corse n'était pas recevable et que les moyens soulevés par la requérante n'étaient pas fondés. Mais, outre que le tribunal administratif a jugé que « l'intervention de la collectivité de Corse à l'appui de la requête formée par l'association U Levante » était « recevable », il a relevé que la ville a « a surestimé le besoin en logements à prévoir » et qu'il s'ensuit « un dépassement du besoin en logements par rapport à l'offre de logements potentielle de 2600 logements, soit davantage que le nombre de logements attendus au sein des zones d'urbanisation différée créées par le plan local d'urbanisme litigieux ». Il a également jugé que les classements de certaines zones étaient « contraires à la loi littoral » et pointé le fait que l'extension d'un périmètre, décidée par le conseil municipal, ne résultait « ni de l'enquête publique, ni des avis joints au dossier soumis à l'enquête publique ». La délibération du conseil municipal d'Ajaccio a donc été annulée en ce qui concerne la constructibilité de plusieurs zones*, ce qui, soulignait U Levante, signait l'annulation de la constructibilité sur 200 hectares. L'association a toutefois indiqué qu'elle comptait faire appel de cette décision, non sans avoir regretté que l'État n'ait pas déferé. ■ AN

*zones 2AUE de Castelluccio, zones UC et UD de la Confina, zone 2AUC du Stiletto-Nord, zone 2AUs de Timizzolu, zone UEm de Forcio, zones Ne situées dans les secteurs de Mariuccio, la Confina, Prunelli et Saint-Antoine, et une partie de la zone UC de la Pietrina et périmètre d'attente du projet d'aménagement global de Trabacchino.



Photo Shalev Cohen • Unsplash

CORSE/PAYS BASQUE

Signature d'un accord de coopération

Le 13 avril, Iñigo Urkullu, chef de gouvernement de la Communauté autonome du Pays basque, et Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif de Corse, ont signé lors d'une visioconférence un mémorandum de coopération entre l'Euskadi et la Corse. Aboutissement de plusieurs mois d'échanges, le document définit notamment la philosophie d'action et les axes de travail privilégiés dans le cadre de ce partenariat corso-basque, comme la politique linguistique, la politique en faveur des diasporas basque et corse ou la mise en œuvre d'action commune des peuples et nations sans état auprès de l'Union européenne. ■ AN

CALVI

Une antenne de l'Adec en Balagne

En novembre 2020, l'Agence de développement économique de Corse (Adec) avait acté la création d'une antenne en Balagne, afin de compléter son implantation dans les différents pôles économiques de Corse. Après Ajaccio (où elle a son siège), Bastia (zone industrielle d'Erbajolu) et Porto-Vecchio (locaux de la CCI, sur le port de commerce), c'est désormais à Calvi qu'elle accroît sa présence, pour mener à bien, au plus près des spécificités du terrain, des missions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement auprès des porteurs de projets publics et privés de la microrégion. Dans le cadre d'un partenariat et afin de rechercher une plus grande complémentarité des interventions, la Chambre de commerce et d'industrie de Corse met à sa disposition un bureau situé au sein de ses locaux. Dans un premier temps, cette antenne sera animée par des permanences hebdomadaires. ■ AN

Les chiffres de la semaine

3 506

immatriculations de voitures particulières neuves enregistrées au 1^{er} trimestre 2021 par la Préfecture de Corse, soit +15,5 % par rapport à la même période de l'année précédente. Par rapport au 4^e trimestre 2020, une diminution de 8,1 % est observée [- 8,3 % pour l'ensemble métropolitain]. Elle tient au recul des véhicules de location, le nombre de voitures particulières neuves immatriculées hors location lors du 1^{er} trimestre augmentant légèrement (+0,6 %)

Les chiffres de la semaine

56,3

millions d'euros seront mobilisés par l'État en 2021, en faveur des communes de la Haute-Corse, au titre de la dotation globale de fonctionnement (contre 54,7 millions d'euros en 2020 soit une augmentation de 3 %) et 9 millions d'euros (contre 8,8 millions d'euros soit une augmentation de 1,7 %) seront répartis entre 12 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Les chiffres de la semaine

52 %

des Français, et majoritairement les 25-34 ans (66 %) seraient influencés dans leurs votes par les positions des partis ou des candidats sur les politiques d'énergie verte renouvelable, selon une étude réalisée par la plateforme de data tierces Dynata entre le 1^{er} et le 8 mars 2021. 47 % (dont 54 % chez les 55-64 ans) pensent que l'économie liée à l'énergie doit être réglementée par le gouvernement qui doit notamment contrôler le prix de l'électricité.

EMPLOI

ON SE MAINTIENT... SOUS PERFUSION

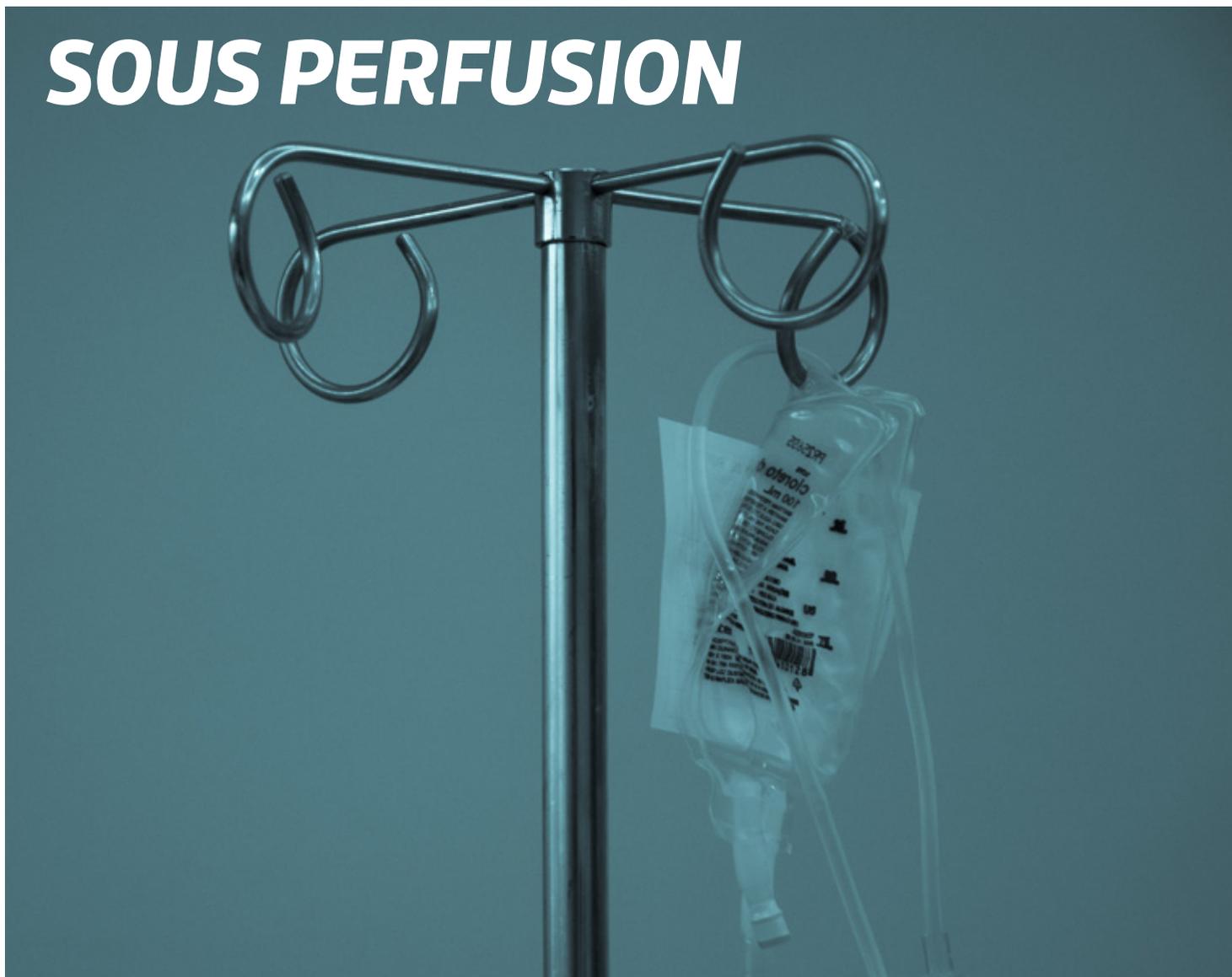


Photo Marcelo Leal • Ugnsplash

Résiliente, l'économie corse? Ou suspendue aux perfusions que constituent les dispositifs de soutien mis en place en France pour permettre aux entreprises de faire face aux conséquences de la crise sanitaire, économique et sociale, notamment en termes de sauvegarde des emplois? Une récente note de conjoncture de l'Insee, portant sur le dernier trimestre 2020, met en évidence un recours massif, inédit, à l'activité partielle, bien plus marqué qu'au niveau national.

Lors du 4^e trimestre 2020, dans un contexte national de rebond épidémiologique et de mesures dites de «freinage», l'emploi insulaire a malgré tout semblé se redresser. Durant ce dernier trimestre 2020, la Corse totalisait 118 100 emplois soit une hausse de 1,1 % [contre - 1,1 % sur le plan national] par rapport à la fin d'année 2019, le niveau de l'emploi renouant ainsi avec celui d'avant crise et, dans le privé, l'emploi insulaire augmentait de 0,8 % par rapport au 4^e trimestre 2019. Ainsi, la construction affichait + 3,5 % d'emplois, le tertiaire marchand hors intérim + 0,3 %, le commerce et la réparation automobiles + 0,6 %, idem pour l'hébergement-restauration. Dans le transport et l'entreposage, l'emploi se stabilisait [- 0,2 %] tandis qu'il se repliait dans les activités immobilières [- 0,9 %] et que les effectifs reculaient de 1 % dans l'industrie, le secteur de la fabrication de denrées alimentaires, boissons et tabac étant

particulièrement impacté [- 3,2 %]. L'emploi dans le tertiaire non marchand affichait quant à lui une hausse de 1,6 %, en particulier grâce au dynamisme des activités de santé humaine et d'enseignement. Cela étant, prévient l'Insee, «les estimations d'emploi, corrigées des variations saisonnières» qui «rebondissent fortement par rapport au trimestre précédent notamment dans les secteurs touristiques» demandent à être «interprétées avec précaution. En effet, les coefficients saisonniers sont calculés à partir des séries trimestrielles d'emplois bruts passées. Or, les évolutions saisonnières de ces séries, régulières jusqu'à la crise, ont été particulièrement bouleversées par le contexte économique et sanitaire». Aussi, «les estimations corrigées des variations saisonnières accentuent fortement les tendances de baisse et de hausse de l'emploi d'un trimestre à l'autre».

Le fait est que les mesures de soutien à l'emploi ont permis d'in-

«La baisse du chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) ne traduit pas une amélioration du marché du travail mais un effet de confinement des personnes sans emploi.»

verser la tendance à la baisse que la crise sanitaire pouvait avoir sur l'emploi et que le recours au chômage partiel «massif», qui a atteint un niveau «inédit», semble avoir soutenu l'emploi dans les secteurs clés.

Pour autant, relève l'Insee, l'activité insulaire restait la plus pénalisée... Au niveau national, la dégradation de la situation sanitaire à la mi-novembre et les mesures d'endiguement prises en fin d'année ont obéré une part de l'activité économique «moins importante que prévu»: en novembre l'économie française aurait fonctionné à 92 % de son niveau de 2019 et la perte serait ensuite de 4 % en décembre 2020 et janvier 2021. Les services, plus exposés aux mesures de restriction, ont davantage été affectés que l'industrie, même si cette dernière a pu pâtir en décembre d'un environnement international dégradé.

Au niveau de la Corse, le niveau d'activité peut être estimé à partir du nombre d'heures de travail rémunérées et déclarées par les employeurs du secteur privé qui traduit à la fois le recul du nombre de contrats ou des heures réalisées par les contrats existants, et le recours au chômage partiel. Pour l'ensemble du 4^e trimestre 2020, la perte est de 11 % par rapport à la même période un an avant, avec - 15 % en novembre et - 11 % en décembre. Au regard de ce critère, l'île reste donc plus impactée qu'au niveau national, où la baisse était de 7 % au 4^e trimestre: dans le secteur de l'hébergement-restauration, dont la majeure partie des établissements sont fermés depuis fin octobre, le nombre d'heures travaillées a perdu 59 % en novembre et 64 % en décembre par rapport à son niveau en 2019. C'est la plus forte baisse régionale enregistrée après Auvergne-Rhône-Alpes.

En janvier 2021, tous les secteurs ont été pénalisés par ces pertes d'activité, les plus ralentis étant l'hébergement-restauration [- 55 %], la fabrication de matériel de transport [- 28 %] et la fabrication de denrées alimentaires, boissons et tabac [- 18 %]. Le dispositif d'activité partielle, qui, a annoncé la ministre du Travail le 13 avril, a été étendu aux travailleurs saisonniers*, a joué un rôle «d'amortisseur vis-à-vis des effets de la crise sanitaire sur le marché sur travail». Les déclarations sociales nominatives des entreprises témoignent du degré de son utilisation et confirment qu'il est un outil privilégié en Corse pour résister à la crise. Avec l'arrivée de nouvelles restrictions sanitaires fin octobre, 7 % des salariés insulaires étaient en activité partielle soit deux fois plus qu'en septembre et deux points de plus qu'au niveau national. Puis en novembre ce taux atteignait 13 % contre 7 % en France. À la faveur d'une reprise d'une partie des activités à la mi-décembre, il redescendait à 9 % en fin mois. Mais la Corse demeurait, fin 2020, la région ayant eu le plus recours à ce dispositif, contre une moyenne nationale de 5 %. Une partie de la baisse des heures rémunérées correspond donc à ce recours plus important au chômage partiel.

Hors contrats d'intérim, les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) ont reculé de 17,2 % au 4^e trimestre 2020 par rapport au même trimestre de 2019, de - 5,3 % en octobre jusqu'à - 26,6 % en décembre. Dans le secteur de l'hébergement-restauration, avec la fermeture des établissements fin octobre, on assistait à un véritable effondrement: - 45 %. Principalement affecté en novembre [- 22,8 %], le secteur du commerce limitait la casse en décembre avec la réouverture des magasins [- 9,3 %] et la reprise de la consommation liée aux fêtes de fin d'année.

Dans le secteur des transports et entreposage, les intentions d'embauche se sont repliées de 14,2 %, en particulier en décembre [- 37,1 %]. Et début 2021, les incertitudes liées à l'évolution de la situation sanitaire pesaient encore lourdement sur les DPAE, toujours en net repli, avec - 18,3 % en janvier et - 25,1 % en février 2021.

Pourtant, les demandeurs d'emploi ont été moins nombreux lors de ce dernier trimestre 2020, avec 20 640 personnes inscrites à Pôle emploi et tenues de rechercher activement un emploi [catégories A, B et C] soit une diminution de 15 % sur ce trimestre [contre - 1,3 % au national] et de 2,3 % sur un an [contre + 4,5 % pour la France entière]. La baisse trimestrielle dans l'île a concerné toutes les tranches d'âges, allant de - 9,5 % chez les 50 ans et plus jusqu'à - 27,4 % chez les moins de 25 ans. En revanche, le nombre de personnes inscrites depuis un an ou plus progressait encore de 1,8 %. Il convient cependant, prévient l'Insee, de prêter attention aux effets «en trompe-l'œil». Ainsi, «La situation des personnes sur le marché du travail a été fortement affectée depuis le début de la crise sanitaire [secteur d'activité à l'arrêt, contrainte de garde d'enfant par exemple]. Pour être considéré comme chômeur, il faut être sans emploi, disponible pour travailler et avoir fait des démarches actives de recherche d'emploi. La baisse du chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) ne traduit pas une amélioration du marché du travail mais un effet de confinement des personnes sans emploi.» Et parallèlement au fait que la recherche active d'emploi a été de nouveau pénalisée par les contraintes liées au second confinement, «le halo autour du chômage, qui regroupe les personnes sans emploi qui souhaitent travailler mais qui ne satisfont pas les critères du BIT en matière de recherche d'emploi ou de disponibilité pour être considérés comme chômeurs» a nettement augmenté en 2020. En France, il a concerné 4,6 % des personnes âgées de 15 à 64 ans, «soit le taux le plus haut depuis la création en 2003 de cet indicateur».

L'instabilité de la situation sanitaire s'est répercutée à nouveau, dès le mois d'octobre, sur les autorisations de construire: le nombre de logements autorisés à la construction, en cumul annuel, a régressé de 10,2 % au 4^e trimestre et de 37,3 % sur un an [- 14,4 % en France hors Mayotte]. Même tendance baissière pour le nombre de logements commencés: - 6,8 % sur le trimestre et - 24,8 % sur un an [- 7,8 % au niveau national].

En recul également, le transport maritime de fret qui, par rapport au 4^e trimestre 2019, accusait une diminution de 7,9 %; mais aussi le transport de passagers qui chute de 36,6 %: après avoir reculé en novembre à - 69,1 % le trafic s'améliorait à la mi-décembre, en particulier dans l'aérien qui retrouvait 70 % de son niveau antérieur, le maritime restant plus en retrait [60 % de son niveau antérieur]. Une petite embellie qui n'a guère duré: en février 2021, le maritime régressait de 43,9 % et l'aérien de 69,8 %. ■ AN

Source: Insee conjoncture Corse du 13 avril 2021, Un maintien sous perfusion de l'emploi malgré les pertes d'activité, par Deborah Caruso et Marie-Pierre Nicolai (Insee)

* elle concernera les saisonniers disposant soit d'un contrat de travail renouvelé au titre de l'obligation de renouvellement prévue par une convention collective et/ou par une clause de leur contrat de travail l'employeur devant justifier d'au moins un recrutement du même saisonnier l'année dernière; soit d'un renouvellement tacite d'un contrat saisonnier pour la même période, matérialisé par l'existence d'au moins deux contrats successifs, sans que le contrat de travail ou la convention collective ne l'ait prévu explicitement

CARNETS DE BORD

L'ENA,

BIDEN ET

LE PRINCE PHILIP

par Béatrice HOUCARD



Emmanuel Macron vient de jeter à l'opinion publique un bel os à ronger : la suppression de l'Ena. Par un coup de baguette magique, cette décision symbolique supprimerait avec elle tous les maux de la France, ses lenteurs, ses injonctions contradictoires et les incohérences qui président souvent aux prises de décision, comme on l'a vu depuis le début de la crise sanitaire. Mais est-ce si simple ?

Sur huit présidents de la V^e République, quatre ont été ou sont des anciens élèves de l'École nationale d'administration : Valéry Giscard d'Estaing, Jacques Chirac, François Hollande et Emmanuel Macron. Mais VGE, avec un double cursus, était surtout polytechnicien. Quant aux deux « Corrèziens », Chirac et Hollande, on peut se demander ce qu'il restait chez eux de l'empreinte de l'Ena après tant et tant de campagnes électorales du côté du plateau de Millevaches. Prenons les Premiers ministres : on recense neuf énarques sur vingt-trois [Chirac, Fabius, Rocard, Balladur, Juppé, Jospin, Villepin, Philippe et Castex]. L'actuel gouvernement ne compte que six énarques, en plus de Jean Castex : Bruno Le Maire, Florence Parly, Agnès Pannier-Runacher, Clément Beaune, Emmanuelle Wargon et Joël Giraud. Quant aux rangs de l'Assemblée nationale, ils n'ont jamais, dans une même législature, dépassé un petit pourcentage de 5%. La phrase « tous des énarques » peut donc être rangée dans le tiroir des idées fausses.

Bien sûr, les énarques sont ailleurs, surtout dans les cabinets ministériels, et forment un club, manipulant des réseaux influents et ayant l'avantage de rester en place toute leur vie quoi qu'il arrive et quoi qu'ils fassent, alors que les élus du peuple passent leur temps à être battus aux élections.

Dès la rentrée 2022, l'Ena sera remplacée par l'Institut du service public. À la sortie, il n'y aura plus de voie royale pour rejoindre ce qu'on appelle les « grands corps » que sont l'inspection des Finances, le Conseil d'État et la Cour des comptes. Tous seront « administrateurs publics de l'État » et il leur faudra, si l'on en croit Emmanuel Macron, « plusieurs années d'expérience comme administrateur d'État et un processus de sélection [méritocratique, ouvert et transparent] ». Admettons.

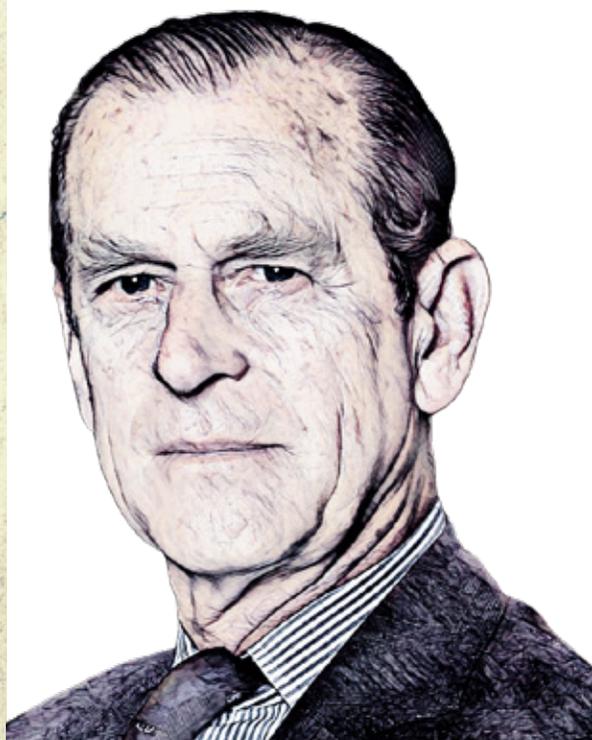
Bien sûr, le recrutement de l'Ena via Sciences-Po Paris fabrique

un moule. Les fils d'ouvriers (1 % des élèves de l'Ena), d'employés, d'artisans, de paysans restent sur le seuil de la porte, plus encore qu'il y a trente ans, souvent parce qu'ils ne songent même pas à tenter d'y entrer, et l'on devrait bien se demander pourquoi. D'autant que l'école avait été créée par Michel Debré en 1945, à la demande expresse du général de Gaulle, pour remplacer la coopération par la méritocratie grâce au concours d'entrée. Là comme ailleurs, l'ascenseur social n'a pas fonctionné.

Le problème de l'Ena, c'est moins le recrutement que la gestion des carrières après l'école : on ne peut plus permettre à un conseiller d'État de partir travailler dans le privé ou d'aller faire de la politique puis, en cas d'échec, de « rejoindre son corps d'origine » avec salaire et ancienneté comme c'est le cas actuellement. On ne peut plus accepter que le pouvoir politique se laisse dicter ses choix par faiblesse et laisse en place, à la tête des grandes administrations, des hauts fonctionnaires dont le seul souci est, au mieux, de ne pas bouger ; au pire, de faire échouer le pouvoir en place. C'était l'une des bonnes idées d'Emmanuel Macron en 2017 : mettre en place, comme aux États-Unis [qui pratiquent le « système des dépouilles »] des patrons d'administration qui accompagnent le pouvoir politique et marchent dans le même sens que lui. Il ne l'a pas fait.

Mais, de même qu'on ne supprime pas le CAP de boucher sous prétexte que certains ne savent pas préparer la viande, les métiers exercés par les énarques s'apprennent : on ne s'improvise pas spécialiste du budget de l'État, du droit administratif ou, plus généralement puisque les énarques sont des généralistes le plus souvent très compétents, le fonctionnement même de la machine étatique. Gare à ce que l'énarque Arnaud Teyssier, historien et haut fonctionnaire, lui-même issu de l'Ena, nomme « l'art de la défaisse ». Depuis la fin des années 1980, c'est devenu un leitmotiv : à chaque fois que quelque chose ne va pas, le pouvoir politique montre du doigt l'Ena. L'opinion publique a repris la critique à son compte et, pendant la crise des Gilets jaunes, Emmanuel Macron a décidé de supprimer l'Ena. Le fameux os à ronger.

« L'Ena est un instrument, explique Arnaud Teyssier, énarque devenu historien, dans *Le Parisien/Aujourd'hui en France. Le raison-*



Illustrations d'après photos DR et Lolame pour la photo de d.

nement ne doit pas être « comment réformer, voire supprimer l'Ena » mais ce que l'on veut faire de l'État, quels doivent être son rôle, ses missions. »

Or, il y a des années que les hauts fonctionnaires ne savent plus ce qu'on attend exactement d'eux. « Ce sont le Parlement et la classe politique dans son ensemble, écrit dans *Le Monde* l'académicien et énarque François Sureau, non les fonctionnaires d'exécution, qui ont détruit depuis dix ans le système des libertés dont nous avons hérité de la III^e République [Ils ont obéi, comme c'était leur devoir mais ils n'ont pas, à quelques exceptions près, inspiré ces errements. » François Sureau ajoute cruellement : « L'Ena avait été créée pour aider à relever un pays que les avocats, les professeurs et les élèves d'une école de guerre, dont on nous vante aujourd'hui les mérites, avaient conduit à la pire défaite de son histoire. »

Me revient à l'esprit une phase confiée par Philippe Séguin quelques semaines avant son décès, en 2010. Alors premier président de la Cour des comptes, il avait évoqué devant moi sa prochaine retraite en soupirant : « Vous savez, servir l'État, dans l'état où il est... » Tout était dit de la part d'un homme qui était fier d'être à la fois pupille de la Nation et énarque.

BIDEN LE TACITURNE

Il est aussi discret que son prédécesseur était encombrant : pour Joe Biden, contrairement à Donald Trump, pas de prises de paroles dans tous les sens, pas de tweets à toute heure du jour et de la nuit, pas de contre-vérités permanentes. Joe Biden parle peu et décide vite.

Ceux qui, avec Trump, l'avaient qualifié de « Sleepy Joe » [Joe l'endormi] se sont trompés. Joe Biden met les bouchées doubles et, comme il a exercé assez de fonctions pour connaître par cœur le fonctionnement de la machine, il avance.

En six semaines, il a mis en place un plan de relance de 1900 milliards de dollars et un programme de modernisation des infrastructures de 2300 milliards de dollars. Les investissements seront massifs pour les routes, la généralisation de l'internet à haut débit, un plan pour les personnes âgées et handicapées, la transition énergétique. « Son vœu de remettre l'État fédéral au cœur de

l'action et de le doter de moyens conséquents en rompant avec le dogme reaganien des baisses d'impôts constitue le pari le plus osé de son début de mandat », analyse Gilles Paris dans *Le Monde*. C'est notamment une hausse de l'impôt sur les sociétés qui doit financer le plan d'infrastructures.

Joe Biden incarne donc l'anti-Trump pour le comportement, mais aussi l'anti-Reagan et presque l'anti-Clinton pour la politique fiscale et économique. En politique étrangère, là où Trump estimait que les États-Unis étaient très bien tout seuls chez eux, Joe Biden aimerait, face à la puissance de la Chine, redorer le blason de l'Amérique dans le monde. Certains le comparent à Franklin Roosevelt et à son new deal. N'allons pas trop vite en besogne. Mais, juste avant ses cent premiers jours, le 30 avril, ce sont des débuts prometteurs.

« MY BELOVED HUSBAND »

Sans être abonné à *Point de vue* ni se jeter sur les pages people de *Paris-Match*, on n'est pas insensible à la disparition du Prince Philip, duc d'Édimbourg, époux de la reine d'Angleterre. On le connaissait mal, habitués qu'on était à le voir, protocole oblige, contraint de marcher trois pas derrière sa femme après avoir dû abandonner son nom et sa carrière de marin pour servir pendant soixante-huit ans de faire-valoir à sa majesté, qui disait de lui qu'il était son « roc ».

Il avait belle allure, le Prince Philip, assez bien croqué dans la série *The Crown*. On dit qu'il était gaffeur, mettait les pieds dans le plat et faisait des plaisanteries parfois douteuses avec un sens de l'humour très décalé. On est sensible à sa disparition parce que celle-ci marque, quoi qu'il arrive, le début de la fin d'un règne et que la reine Elizabeth II, personnage familier pour chacun de nous, est la dernière grande personnalité vivante de l'histoire du XX^e siècle.

Qu'une souveraine aussi corsetée évoque dans un communiqué officiel « her beloved husband » [son époux bien-aimé] touche notre cœur de midinette. Tout républicains que nous sommes, nous admirons au fond cette famille royale qui ne sert à rien, sauf à maintenir droit l'État britannique. On dit que le prince Philip, par-dessus tout, aimait « servir ». Il aurait pu faire l'Ena. ■

**AGIR
PLUS**

− DE CONSOMMATION

+ DE CONFORT

**C'EST FACILE...
ISOLEZ VOS COMBLES !**

Faites votre simulation de Prime économies d'énergie et demandez un devis à une entreprise partenaire Agir Plus sur corse.edf.fr/agirplus/

